

Canoës sur l'Allier de plaine : divergences de vues avec le Conseil Général de l'Allier

Lors des différentes démarches de concertation relatives à la préservation et à la gestion de l'Allier, nous avons attiré l'attention depuis quelque temps sur les atteintes croissantes portées par les sports et loisirs de nature et sur la nécessité d'en définir les principes d'organisation et d'en évaluer l'importance et les impacts, avant d'en promouvoir le développement.

Pour cela, Allier Sauvage met au point et expérimente deux méthodes d'évaluation, en collaboration avec le GEOLAB de l'Université Blaise Pascal

1. Evaluation des pressions exercées par les sports et loisirs de nature sur l'Allier de plaine,

à partir de l'inventaire des traces laissées en fin d'été.

2. Evaluation de la fréquentation de la rivière par les canoës-kayaks au moyen de deux stations automatiques de prise de vues.

La première sera présentée lors d'une rencontre organisée à Vichy en mai prochain et l'expérimentation de la deuxième, testée en 2009, se déroulera durant la saison estivale 2010.

Cette approche raisonnée est urgente en ce qui concerne la pratique du canoë-kayak, dont le développement commercial récent (loueurs) sera favorisé par l'effet promotionnel des actions lancées par les collectivités.

Récemment, sous couvert de sa commission des

Espaces Sites et Itinéraires (C.D.E.S.I.), le Conseil Général de l'Allier a pris l'initiative de lancer l'élaboration d'un *guide pratique d'utilisation de la rivière Allier* et la mise en place de panneaux sur une dizaine de points d'embarquement. Ces deux actions menées en collaboration avec le Conseil Général de la Nièvre n'ont fait l'objet que d'une concertation minimale (2 réunions en 2008) à laquelle seuls le

minés à mener leur action à terme le plus vite possible. La maquette du *guide pratique* nous a été adressée pour avis le 18 décembre en même temps qu'à d'autres acteurs locaux parfois sollicités pour la première fois (communes riveraines), avec demande de retour pour le 5 janvier (les fêtes de fin d'années sont propices à la concertation, c'est bien connu !), tout en précisant que les remarques seraient prises en comp-



Conservatoire des Sites de l'Allier et Allier Sauvage ont été associés pour représenter le milieu de l'environnement.

La conclusion de la dernière rencontre semblait aller dans le sens d'un *guide des bonnes pratiques*. Mais après une année sans nouvelle, il s'est avéré que le Conseil Général avait lancé la réalisation de son projet et sollicité pour cela les financements du Plan Loire au motif de *la maîtrise de l'impact environnemental du canoë-kayak en Val d'Allier*.

Nous avons immédiatement réagi en demandant à son Président de différer cette action et en lui adressant une note de réflexions démontrant la nécessité de définir au préalable et de façon concertée une stratégie de développement raisonné de cette activité.

Malgré notre insistance, ses services sont déter-

te en fonction des contraintes de mise en page et de la place disponible.

Face à cette nouvelle manifestation d'un mépris clairement affiché et devant la médiocrité du document présenté, (mélange bâclé de topoguide imprécis et de fourre-tout promotionnel touristique agrémenté d'allusions au nécessaire respect de l'environnement), nous avons renoncé à toute tentative de dialogue avec le Conseil Général de l'Allier et alertons nos partenaires sur son attitude irresponsable et sur les menaces que ses actions vont faire peser sur l'Allier. ■

Joël Herbach
Président d'Allier Sauvage

Pour plus d'informations :

www.alliersauvage.org